



Refoulement de ventilation air viciée et gaz de chaudiere

Par **faucher**, le **06/08/2009** à **23:48**

Bonjour,
proprietaire au premier etage de l'immeuble,j'aimerais connaitre les recours possible pour faire modifier des travaux ayant ete fait au raz de chaussé.En effet,le refoulement par ventilation exterieure de l'air vicié cuisine,hygiene et gaz de chaudiere sortent à moins de un metre de mon balcon et des fenetre de mon appartement.N'ayant pas ete informé au préalable par le proprietaire et le syndic je sollicite vos conseils pour m'aider dans cette demarche de demande de revision des travaux effectués.

Merci de votre aide,

Bien cordialement